

La parentalité, un nouveau défi pour l'entreprise

69 % des salariés estiment que leur entreprise ne fait « pas grand-chose pour les aider à équilibrer leur temps de vie », selon le baromètre 2014 de l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE) rendu public mardi 10 juin.



Eric Audras /AltoPress / Maxppp

Conscientes de cette demande, certaines entreprises proposent aujourd'hui des conférences « spéciales parents » sur le lieu de travail. Une nouvelle forme de soutien à la parentalité pour concilier vie familiale et professionnelle.

Un parent serein est un salarié plus investi. Tel est le constat qui amène certaines entreprises à proposer des séances de « coaching parental » sur le lieu de travail. Ces conseils sont prodigués à l'occasion de conférences données par des experts de la psychologie infantile ou dans le cadre d'ateliers, plus restreints, organisés par des spécialistes de la « conciliation parentalité-entreprise ». Venu des pays anglo-saxons, le concept se développe en France, depuis deux ou trois ans, dans les grands groupes, mais aussi dans certaines PME lorsque les dirigeants sont sensibilisés à ces problématiques.

À la pause déjeuner, de plus en plus de salariés se réunissent dans un amphithéâtre ou une grande salle, pour écouter un psy leur parler de leur rôle de parents. Chez EY (ex Ernest & Young), un cabinet d'audit pionnier en la matière, certains d'entre eux ont récemment assisté à une conférence sur la communication parents-enfants et la gestion du temps. Un sujet particulièrement sensible pour les mères et les pères qui travaillent et se sentent souvent coupables de ne pas être assez présents. Au siège de Bouygues Télécom, à Issy-les-Moulineaux, Yan Leroux, psychologue, spécialiste des jeux vidéo, a, quant à lui, dispensé des conseils aux parents d'enfants connectés, en vidéo-conférence avec quatre filiales de province.

Salariés et entreprises y trouvent leur compte

Parmi d'autres thèmes abordés: l'adolescence, l'autorité et les limites, le rôle du père... autant de questions susceptibles d'intéresser des parents souvent déboussolés et sous pression à une époque où il faut réussir dans tous les domaines, y compris familial.

« Beaucoup d'entre-deux s'interrogent sur l'éducation ou éprouvent des difficultés avec leurs enfants, mais n'ont pas toujours le temps de s'adresser à un spécialiste, analyse Anne-Catherine Baseilhac, fondatrice de Parenting Conseil, une société à l'origine du concept en France. Le but de ces conférences ou ateliers est donc de les aider concrètement dans leur rôle de parents, sans leur faire perdre de temps. »

En vogue dans les pays nordiques, la formule semble séduire en France. Selon l'enquête menée par Anne-Catherine Baseilhac, 93 % des personnes interrogées disent apprécier ces initiatives qui leur permettent d'accéder à la parole d'un expert reconnu (Marcel Rufo, Béatrice Copper-Royer, Jacky Israël...), gratuitement et sans devoir se déplacer.

Dans certains groupes, les collaborateurs peuvent même « développer leurs compétences parentales » dans le cadre d'ateliers ou de consultations individuelles (souvent payantes).

La parentalité sort de la sphère privée

« Ces nouveaux services peuvent paraître intrusifs, mais ils n'ont rien d'obligatoires, souligne Jérôme Ballarin, président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE). Beaucoup de sociétés se sont rendu compte que les jeunes mères partaient après la naissance d'un enfant et ont mis en place des programmes d'accompagnement qu'elles ont ensuite étendu aux autres collaborateurs intéressés. »

Il semble donc loin le temps où les patrons voyaient la vie de famille d'un mauvais œil. Aujourd'hui, ils se préoccupent même du bien être de leurs salariés-parents. Comme le note Anne-Catherine Baseilhac, « la demande est particulièrement forte de la part des jeunes générations qui aspirent à un meilleur équilibre de vie et n'ont pas de tabou pour aborder certains sujets personnels sur leur lieu de travail ».

500 entreprises ont signé la charte de la parentalité

Le soutien à la parentalité permet ainsi à l'entreprise de créer un cercle vertueux et de « fidéliser » ses collaborateurs. Mais il répond également à des obligations légales relatives à l'articulation des temps de vie, à l'égalité homme-femme ou encore à la gestion du stress. « Le conseil parental en entreprise s'inscrit dans une palette d'actions pour une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle, rappelle Jérôme Ballarin. Celles-ci vont de l'ouverture de crèches, aux mesures financières en passant par la flexibilité dans l'organisation. »

Lire: Les salariés parents sont tiraillés entre vie professionnelle et familiale

Ces nouveaux services correspondent donc à une évolution des mentalités: 69 % des salariés estiment que leur entreprise ne fait « pas grand-chose pour les aider à équilibrer leur temps de vie », selon le baromètre 2014 de l'OPE. À ce jour, 500 entreprises ont signé la Charte de la parentalité qui bénéficie à 4,5 millions de salariés, soit 15 % de la population active. « Un chiffre encourageant, relève Jérôme Ballarin, mais il reste beaucoup à faire puisque 85 % des salariés ne sont pas encore concernés. »

Create Infographics

Paula Pinto Gomes

<http://www.la-croix.com/Famille/Parents-Enfants/On-en-parle/La-parentalite-un-nouveau-defi-pour-l-entreprise-2014-06-11-1162674>

